

**Présents** : GRAZIOTTI Monique – LUCK Guillaume – ZEIGER Véronique - MURGUE David - BESTMANN Patrick - DEFUIDE Dorianne - DIEUDE Benjamin - LEVEUGLE Isabelle -BILLON-BRUYAT Raphaël - EWERT Birgit - ROUAULT Steven - CHASSAGNE Huguette

**Absents excusés** : BERGES Sébastien - BADANO Vanessa

**Absents** :

### 1. Conseil Municipal :

Désignation de la secrétaire de séance : CHASSAGNE Huguette

Procès-verbal N° 6:

**Accepté à l'unanimité**

**2. Présentation de la forêt communale par Monsieur Geoffrey BEQUEREL de l'ONF** : M. BEQUEREL explique à l'assemblée les différentes actions de l'ONF sur le territoire communal. Il présente les chiffres de l'année 2021, étant signalé qu'ils seront repris dans le BP 2021.

M. ROUAULT Steven rend compte de la réunion sur l'appel à projet recyclage foncier des friches en Auvergne-Rhône-Alpes auquel il a participé le 4 février.

### 3. Communauté d'agglomération du Pays de Gex : Les comptes rendus des réunions sont disponibles sur le site de la CAPG et au secrétariat de la Mairie.

- L'ordre du jour du conseil communautaire est disponible pour les élus sur l'extranet de la CAPG.
- Commission : Messieurs ROUAULT et MURGUE font rapport de leurs commissions respectives, Gestion Valorisation des Déchets et sociale.

A noter que le Président de Pays de Gex Agglo se propose d'intervenir au conseil municipal pour présenter le budget 2021 de l'inter-communauté. Une date sera convenue avec son secrétariat.

**4. Urbanisme** : ont été reçues les demandes d'urbanisme : DP LAMPIAS Christos, DP POUILLIER Pierre (refus), DP VOLET Etienne, DP BESTMANN Kristine, PC ALMEIDA DUTRA Klebio, PC OZEL Onur (modificatif), PC SCCV PLEIN CIEL (refus), PC LABORY Pauline, PC SNC Le Château de Farges (modificatif)

### 5. Délibérations :

- **Tarifs salle polyvalente pour 2021** : Il est rappelé la délibération du 03 décembre 2019 fixant les tarifs de location de la salle polyvalente pour l'année 2020. Il convient de procéder à une nouvelle évaluation des tarifs pour l'année 2021. Il est précisé que les activités culturelles et sportives bénéficieront toujours d'un tarif identique aux associations fargeoises et d'un tarif dégressif, qui puisse être adapté en fonction du nombre de jours d'occupation des locaux, et que pour les locations le week-end seul le tarif 2 jours sera appliqué. Il est précisé que les tarifs des associations basées à l'extérieur de la commune bénéficieront du tarif des associations fargeoises, si un quart de leurs membres résident à Farges. De plus, pour toute réservation un acompte sera versé et encaissé avant la manifestation, l'encaissement du solde aura lieu après la restitution des clés. **Accepté à l'unanimité**

- **Tarifs concessions cimetière pour 2021** : Les tarifs des concessions du cimetière de Farges restent inchangés pour 2021. **Accepté à l'unanimité**

- **Modification de la convention NEOWI – SCCV PLEIN CIEL** : Mme la Maire explique que la formule de convention retenue lors de la séance précédente n'offre pas les garanties nécessaires pour la commune. Après différents contacts avec la société NEOWI - SCCV PLEIN CIEL il a été convenu d'élaborer une convention prévoyant la prise en charge par ladite société des frais inhérents à cette construction, objet du PC N° PC 00115820B0014 de la façon suivante :

- paiement de 50% à la signature du PC
- paiement du solde à la date du branchement électrique du projet.

Cette convention sera actée dans l'acte notarié de la promesse de vente devant être signée dans les semaines à venir.

**Accepté à l'unanimité**

- **Honoraires URBALAB : avenant n°1** : Mme la Maire rappelle le projet en cours pour l'aménagement d'une piste cyclable / Voie Verte traversant la commune de Farges, dont le Maître d'œuvre est la société URBALAB. Il convient de modifier la teneur du projet concernant l'emprise ainsi que les choix techniques, et lancer une nouvelle consultation de travaux. La montant de l'avenant n°1 s'élève à 2 200 € HT soit 2 640 € TTC.

Ces honoraires ont fait l'objet de négociations pendant le confinement du printemps 2020. Il s'agit d'une régularisation. En effet après le rejet de la consultation faite en décembre 2019, le maître d'œuvre a loti le projet en trois lots.

Il est également délibéré sur la non-attribution du 1er appel d'offre de ce projet.

**Accepté à l'unanimité**

Monsieur Guillaume LUCK fait part des résultats de la première commission d'appel d'offre. Les trois lots ont été fructueux. Ils devraient être attribués avant le 23 mai 2021. Les communes de Péron et Farges sont dans l'attente de la signature par la SNCF d'une convention autorisant ces travaux.

- **Adhésion à l'Agence Départementale de l'Ain :** Dans le cadre du projet de sécurisation du carrefour rue de la République/rue du Quart d'Avo, il a été demandé à l'Agence Départementale d'Ingénierie de l'Ain une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour lancer une étude de faisabilité. Pour ce faire, il convient d'adhérer à l'Agence Départementale sur une durée de 2 ans, pour un montant de 0.50 € par habitant, soit 539.50 €. **Accepté à l'unanimité**

- **Convention avec l'Education Nationale pour les tableaux numériques de l'école :** Le ministère de l'Education Nationale a lancé en 2020 un appel à projet « Label Ecoles Numériques » destiné à soutenir les initiatives innovantes des équipes pédagogiques et éducatives des écoles maternelles et primaires en subventionnant pour l'achat d'équipements numériques pour l'école. La commune de Farges ayant reçu une réponse positive pour l'achat de 4 vidéoprojecteurs interactifs, il convient de signer avec l'académie de Lyon une convention de partenariat. **Accepté à l'unanimité**

- **Emprise publique du bâtiment « La Ferme d'Emile » implanté sur les parcelles C 1076 et C 1079 :** Lors de l'élaboration du plan d'alignement sur la route des poses, il a été constaté que la « SCI La Ferme d'Emile » a isolé le bâtiment par l'extérieur. Le règlement du PLUiH le permet. Mais elle a amputé sur le domaine public sans autorisation. Les emprises totalisent 9 m<sup>2</sup>.  
Il sera proposé à la régie en charge de la copropriété (Orkan Management à Saint Genis Pouilly), de devenir propriétaire de ce tènement, à titre gratuit. Seul les frais notariés seront à sa charge. **Accepté à l'unanimité**

- **Demande d'un arrêt pour les transports scolaires à Asserans :** Mme la Maire fait part à l'assemblée de la demande d'un groupe de parents d'élèves, en date du 28/04/2020 pour un arrêt des bus scolaires à Asserans. En effet, une quinzaine d'enfants devraient fréquenter le collège de Péron dès septembre 2021. Cette demande adressée à la Région, a été orienté à la CAPG. Cette dernière a choisi de récupérer la compétence transport du territoire, compétence non obligatoire, en 2017. Ces derniers sont en attente d'une offre chiffrée de la Régie des Transports de l'Ain, en charge du transport scolaire dans le Pays de Gex. Toutefois ils ont approché la commune pour signifier la prise en charge communale des frais de création d'un rond-point dans lequel le bus devrait manœuvrer. Il se situe à l'entrée du hameau devant les conteneurs enterrés. L'espace communal existant est trop petit. Pour ce faire, il faudrait lors d'une prochaine modification du PLUiH, amputer sur les parcelles agricoles des familles BLANC et MACHARD, pour utilité publique ; Il faudrait aussi déplacer les conteneurs. Il est évoqué également que la route d'Asserans, à certains passages, ne garantit pas un croisement sécurisé.  
Pour ces raisons le conseil municipal décide de ne pas accéder à cette demande de ramassage scolaire fait par un bus. Par contre la commune sollicitera la CAPG pour un ramassage à Asserans avec un véhicule 9 places (comme ceux utilisée par le transport à la demande). **Accepté à l'unanimité**

- **Plan de financement pour les travaux d'enfouissement des réseaux (Telecom et éclairage public) Rues Quart d'Avo et République, et Route d'Asserans :** Le SIEA s'engage à prévoir les travaux en fin d'été 2021. Cette échéance permettra de coordonner ces aménagements avec ceux prévus par la commune : quai bus et installation de bacs semi enterrés. Le coût communal est de :
  - Éclairage public : coût total 385 000 € TTC participation communale 0,00 €
  - Réseau télécom : coût total 84 000€ TTC participation communale 75 600 €La part communale sur le total de l'opération sera de 16,12%. **Accepté à l'unanimité**

## 6. DIVERS :

- **Prévision budgétaire 2021 / 2026 :** Les comptes de l'année 2020 sont en cours d'approbation par la DGFIP. Mme la Maire présente un état faisant ressortir les capacités financières pour les années à venir. L'emprunt de l'école se termine en 2023 et donnera un souffle financier à la commune. La vente du terrain à la société NEOWI – SCCV PLEIN CIEL pourrait être attribuée à la réfection d'un bâtiment pour agrandir le périscolaire, notamment pour une garderie les mercredis. Cette hypothèse sera à confirmer lors de l'élaboration des futurs budgets.
- **Contrat Trafic Communication : véhicule électrique :** Mme la Maire expose qu'une délibération de novembre 2019 a autorisé la société Trafic communication pour la création d'un véhicule communal publicitaire. Le conseil précédent avait opté pour un Kangoo Trafic électrique. Ce véhicule sera à disposition de la commune de mars 2021 à mars 2024. Il sera livré fin mars. Les entreprises ayant conventionné la commune pour une durée de trois ans sont :
  - ATLAS TECHNIQUE PISCINE
  - GERARD GERMAIN SARL
  - LE COMPTOIR DES FERS
  - MBI
  - ORPI IMMOBILIER Lion d'Or
  - RANNARD TP
  - SAS REISSE
  - START AUTO
  - TECHNOFROID
  - ULM CONSTRUCTION

- Contrat avec une entreprise de nettoyage : Mme la Maire rappelle que selon les plannings du personnel, il est difficile de trouver une remplaçante pour le nettoyage de l'école en cas d'absence de l'agent en charge. L'entreprise GREECO a fait une offre qui a été retenue.  
Une convention avec la CAF et la DDCS a été signée. Elle permettra une contribution financière de leur part.
- Parking « Traité de Lyon » : Mme la Maire explique qu'il est mal éclairé. Le revêtement en gravier est entretenu, malgré les remarques de plusieurs riverains. Aussi compte tenu du coût d'installation de lampes, il n'est pas envisagé de faire la demande pour un nouvel éclairage. D'ailleurs la demande pour l'éclairage chemin de la Carrière va être revue. Le SIEA a fait parvenir un devis pour l'éclairage, chemin des Hutins, permettant un point chemin de la Carrière, pour la somme de 28 294,83€. Cette somme ne pourra pas être dégagée sur le budget 2021. Une demande plus succincte sera faite auprès du SIEA.
- Parcelle ZA 70 : Mme la Maire rappelle au conseil municipal, la délibération N° DEL260919-57 du 26/09/2019 qui prévoyait sur ce tènement, à côté du projet de la Maison Familiale du Pays de Gex, divers aménagements et notamment une résidence senior. Il est proposé au conseil municipal, dans l'attente de développer les projets dans leur ensemble, de s'engager sur ce projet de maison senior. **Accepté à l'unanimité**
- Construction M. et Mme MARQUES, Rue Pierre Malfant : M. et Mme MARQUES ont déposé une demande de travaux pour un abri conséquent sur leurs parcelles N° B 969 et B970, Rue Pierre Malfant. Cette dernière a été refusée car ce tènement est classé au PLUiH en zone « UCb ». Les propriétaires ont expliqué avoir besoin de cet abri pour stocker du matériel, initialement rangé dans leur grange qu'ils comptent transformer en appartements. La police municipale a acté la construction, à ce jour illicite. Les propriétaires se sont engagés à démolir cet abri dans un délai de 18 mois. Après ce délai en cas de refus d'obtempérer, le dossier sera transmis au service du procureur.
- Marché à bon de commande du sud gessien : Il est rappelé qu'en 2015, les communes du Sud Gessien ont mutualisé plusieurs services, et notamment des marchés à bon de commande pour les travaux de fonctionnement de voirie et la fourniture du restaurant scolaire. Ils sont échus et il convient de les renouveler.  
Travaux de fonctionnement de voirie : La commune de Péron a porté le marché et se propose de reconduire cette démarche. La commune de Farges participera à cette mutualisation.  
Pour la fourniture du restaurant scolaire, la commune de Thoiry, qui a défini au sein de la commune des critères exigeants pour son restaurant scolaire, ne souhaite pas renouveler la démarche. Il faudra que le nouveau marché soit porté par une autre commune.  
Après discussion, le conseil municipal souhaite avoir des renseignements sur la possibilité de supprimer définitivement le plastique des repas et privilégier considérablement les produits locaux (départementaux, au plus régionaux) dans l'alimentation servie aux écoliers. Pour ce faire un rendez-vous sera pris avec Bourg Traiteur dans des délais très courts. Ainsi, le conseil municipal pourra échanger sur le sujet avant la réunion du Sud Gessien prévue le vendredi 19 février 2021 pour définir une stratégie.

Séance levée à 22 H 25

La secrétaire de séance :

**CHASSAGNE Huguette**